



Compagnie des Archers d'Etampes



Certificat Médical 2026-2027

Je, soussigné,

Certifie que,

Ne présente pas de contre-indication détectée à ce jour pour la pratique du Tir à l'Arc, tant à l'entraînement qu'en compétition, y compris pour les disciplines de parcours (*).

Fait à :

Le :

Signature :

Cachet du praticien :

(*) Marche rapide ou course en terrains variés et/ou accidentés (montées / descentes / terrains plats) sur un parcours pouvant aller jusqu'à 4kms, avec tir de plusieurs flèches sur plusieurs cibles réparties sur ce parcours.